

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3584

présenté par

Mme Gérard, M. Plassard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Christophe, M. Albertini, M. Alfandari,
Mme Bellamy, M. Benoît, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, M. Fait,
Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, M. Kervran, M. Lacombe, M. Lam, M. Lemaire,
Mme Lise Magnier, M. Moullière, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Portarrieu, Mme Poussier-
Winsback, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et
Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.